

# Rectificatif – Errata

Dans le *CatholicaPedia*<sup>1</sup> du 6 décembre sur le sujet des faux prêtres de la FSSPX, est fait référence à un document ancien de *Virgo-Maria*, concernant une liste de prêtres dont l'ordination est invalide.

Est cité **l'abbé de Durat (La Gaubretière – Vendée)** comme ayant été ordonné par le cardinal Siri dans le nouveau rite. Cette information venait de M. l'abbé Guépin qui précisait avoir entendu directement l'abbé de Durat, en présence de deux témoins, lui confirmant que le cardinal l'avait ordonné dans le nouveau rituel.

Un de nos amis ayant rencontré, pour la première fois cet été, le dit abbé, lui a posé cette seule question :

- ***Avez-vous été ordonné par le cardinal Siri, dans sa cathédrale ou dans sa chapelle privée ?***

La réponse fut :

- ***Dans sa chapelle privée***<sup>2</sup>.

Une telle réponse permet d'affirmer qu'il est réellement ordonné, puisque dans sa chapelle privée le cardinal n'utilisait que l'ancien rituel. Certes peu connaissent ce détail (M. l'abbé Guépin le premier), mais notre ami en avait eu la confiance par Mme Martinez (journaliste, correspondante au Vatican de deux journaux américains et très informée), ayant passé deux jours avec elle, lors du sacre de Mgr MacKenna par Mgr Guérard des Lauriers.

**M. l'abbé Jehan de Durat est bien prêtre.**



---

<sup>1</sup> <http://wordpress.catholicapedia.net/?p=5718>

<sup>2</sup> Abbé Jehan de Durat : « Juste une correction pour être exact. Ce n'était pas dans sa chapelle privée mais dans celle de son séminaire, à la grande colère du supérieur qui est parti en criant : *“Ma come è possibile ! Il Cardinale sta ancora per ordinare un Lebevrista !”* »

Le cardinal doutait tellement de l'invalidité du nouveau rituel, que, après avoir ordonné **certain**s prêtres dans sa cathédrale, il les réordonnait le lendemain dans sa chapelle privée dans l'ancien rituel.

Incohérence des clercs !!!

Il est vrai que la différence est minime entre les deux rituels, puisqu'il n'y a qu'un **ut** omis et un **in hos** changé en **in his** :

Abbé Mouraux, "BONUM CERTAMEN" N° 58, SEPTEMBRE-OCTOBRE 1981 :

« Rien n'est changé quant à la MATIÈRE du sacrement de l'Ordre : c'est toujours l'imposition silencieuse de la main épiscopale. Mais la **FORME est AMPUTÉE DE DEUX MOTS** : "**ut**" de l'expression *ut acceptum est disparu*, et la formule : *in hos famulos* est devenue : *in his famulis*. La traduction française de ces deux expressions semble équivalente et signifie : (donnez) à vos serviteurs. Cependant, si on fait un changement de texte, c'est l'équivalent d'une correction, donc un réel changement de sens. Or **le changement est réel** pour qui connaît les subtilités des déclinaisons latines (le diable est savant !). »

Il est évident que l'ordonné, surtout à cette époque où l'on commençait juste à découvrir ces problèmes, ne pouvait pas être attentif à tous ces détails.

Concernant la conversation entre l'abbé de Durat et l'abbé Guépin, voici ce qu'en dit l'abbé de Durat (email du 19/10/2012) :

*« Ce dont je me souviens, car cela remonte déjà à pas mal d'années, c'est que Monsieur l'Abbé Guépin est venu me voir chez moi pour parler de cela. **Autant que je me souviens, il n'y avait pas de témoins.** Il est vrai que je lui ai dit (et non pas "avoué", comme une faute honteuse que j'aurais cachée) qu'il me semblait que le Cardinal Siri avait utilisé le nouveau rite, parce qu'il me **harcelait de questions.** Mais **je n'ai pas vu le Pontifical qu'il a utilisé.** Il a fait cette ordination sacerdotale pour moi seul et donc il pouvait se permettre d'utiliser le rite qu'il voulait. **Il savait fort bien que j'allais dire la Messe de rite traditionnel car je ne m'en suis jamais caché, et il m'a dit en particulier qu'il en était très content.** Lors d'une cérémonie quelques mois plus tard, il m'a aperçu dans un groupe de prêtres, à ma confusion, il m'a fait de grands signes pour que je vienne jusqu'à lui, m'a donné l'accolade et m'a redit qu'il était très content de me voir.*

*Ce qui me conforte dans l'assurance de la validité de l'ordination qu'il m'a donnée, ce sont les nombreux effets qui ne pourraient pas se voir si je n'étais pas prêtre. Le plus flagrant étant le retour à la santé de plusieurs personnes après avoir reçu l'Extrême-Onction (ce qui ne pourrait avoir aucun effet si je n'étais pas prêtre).*

*L'histoire la plus croquignollette est celle d'une vieille dame de 80 ans qui se mourait à la Chimotaie près de Cugand. Après l'Extrême-onction, elle qui était à l'extrême agonie, en a repris pour 10 ans. Et je ne l'ai jamais revue : C'est seulement quand elle est morte que j'ai compris que la famille avait dû attendre 10 ans de plus l'héritage...*

*Ceci dit, ce que peut dire Monsieur l'Abbé Guépin sur mon compte m'a toujours laissé et me laisse toujours indifférent. Je n'ai aucune animosité à son égard. Simplement il me semble que n'ayant pas la juridiction universelle, il ferait mieux de se préoccuper de ses propres fidèles ».*

\* \* \*

Voilà donc une information rectifiant ce qui a pu être dit. Répéter maintenant que M. l'abbé de Durat ne serait pas prêtre devient une **calomnie**. Nous sommes heureux de la rectifier.

Information complémentaire : notre ami a su que le Cardinal Siri avait sacré des évêques, dans l'ancien rite, avant de mourir.

Profitons-en pour rappeler quelques études bien utiles :

[http://www.a-c-r-f.com/documents/LHR-Ils\\_ont.pdf](http://www.a-c-r-f.com/documents/LHR-Ils_ont.pdf)

[http://www.a-c-r-f.com/documents/LHR-Probleme\\_Una\\_cum.pdf](http://www.a-c-r-f.com/documents/LHR-Probleme_Una_cum.pdf)

<http://www.a-c-r-f.com/documents/Le-Motu-Proprio-du-7.7.7..pdf>

[http://www.a-c-r-f.com/documents/LHR-Messe\\_agreable.pdf](http://www.a-c-r-f.com/documents/LHR-Messe_agreable.pdf)

[http://www.a-c-r-f.com/documents/LHR-Eglise\\_EST\\_eclipsee.pdf](http://www.a-c-r-f.com/documents/LHR-Eglise_EST_eclipsee.pdf)